

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N°
2274)

AMENDEMENT

N° CD75

présenté par

M. Bony, M. Bazin, M. Boucard, Mme Poletti, M. Leclerc, Mme Corneloup et Mme Dalloz

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.